Vendredi, 7 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 95.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.	
Dix fois dans un mois.	» — 50	
Réclames.	2 — »»	
Faits divers	3 — »»	

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX, r. Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne;
Affranchissement de l'Italie;
Reconstitution de la Pologne libre et Indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 6 SEPTEMBRE 1849.

Le ton de joie arrogante avec lequel les réactionnaires de France parlent des triomphes des armées contre-révolutionnaires du Nord n'a rien qui doive nous étonner.

Il y a des Cosaques à Paris comme il y en a à Pétersbourg, à Vienne, à Berlin, à Rome; ce sont des esprits de même famille; ils entendent de la même manière la politique de l'ORDRE, cette politique qui s'inspire de l'égoïsme et n'a de foi que dans la force brutale.

Des conflits de l'opinion, des luttes parlementaires non moins que des luttes qui ensanglent les capitales de l'Europe, la grande question des temps modernes se dégage chaque jour avec plus de netteté. Elle se resume en ces mots : Le triomphe ou la défaite de la démocratie.

Les questions secondaires, les questions de formes et de gouvernements, monarchies constitutionnelles, monarchies absolues, etc., s'effacent pour laisser seuls en présence les deux grands principes qui se disputent la domination, et dont l'un—l'autocratie — représente le vieux monde, et l'autre — la démocratie — représente le monde nouveau.

Champion du passé et champion de l'avenir, ils concentrent leurs forces et s'apprêtent à un duel suprême qui aura l'Europe pour théâtre, des rives du Danube et de la Vistule aux rives de la Seine.

Les esprits, suivant que leurs sympathies les entraînent vers tel ou tel ordre d'idées, font des vœux pour celui des deux combattants en qui s'est incarné leur idéal politique. Passant de la crainte à l'espoir, chacun est en proie au trouble et aux anxiétés de l'attente.

Depuis quelques mois cependant la victoire semble devoir se prononcer pour l'autocratie : elle marche de succès en succès; par ses armes et sa diplomatie elle a déjà renversé la république en Allemagne, en Autriche, en Italie. Maintenant elle menace la Suisse.

La démocratie est tombée dans son sang à Bade, à Pesth, à Vienne, à Bologne, à Rome, et, dans cette dernière ville, sous les coups mêmes de ceux qui lui devaient aide et protection.

Ecrasée par le nombre, désarmée sur tous les points, elle est exposée aux vengeances quotidiennes de l'autocratie, dont les légions inaugurent partout le rétablissement de l'ORDRE par l'incendie, par le pillage et les tueries.

Les réactionnaires de toute race et de tout climat, les réactionnaires français et étrangers applaudissent aux succès de la contre-révolution ; ils annoncent dans leurs journaux sa prochaine victoire définitive. Pour eux la démocratie est morte parce qu'elle est blessée, morte parce qu'elle est comprimée.

Cependant les chefs couronnés de la coalition de l'ORDRE sont loin de partager cette assurance; ils comprennent qu'ils n'auront point vaincu la démocratie tant qu'ils ne l'auront point frappée au cœur dans sa cité natale, dans cette capitale de l'émancipation, où elle s'est levée en Février pour proclamer le principe de la fraternité et de la solidarité des Peuples.

Au principe de la solidarité des Peuples l'autocratie a opposé celui de la solidarité des rois, et elle en a poursuivi le triomphe avec une entente et une énergie tenace dont la démocratie, imprévoyante ou trop confiante en ses forces, n'a malheureusement pas fait preuve. Plus habile que sa rivale, partout où l'autocratie ne pouvait l'atteindre avec le glaive elle l'a poursuivie avec les armes clandestines de la diplomatie. Elle a travaillé à la ruiner dans l'estime et la foi de ses alliés naturels; peu à peu elle l'a réduite à l'isolement de l'égoïsme, à un silence et à une inaction qui pouvaient passer pour de la trahison. La plus grande victoire diplomatique de l'autocratie ç'a été d'armer la révolution de février contre les révolutions qu'elle avait enfantées; ç'a été, par exemple, de faire frapper la République romaine par la République française.

Que cet acte du gouvernement français ait contribué à démoraliser les familles éparses de la démocratie européenne, on ne saurait le contester; c'est au découragement qui s'en est suivi qu'on doit en partie attribuer la capitulation de la Hongrie et la reddition de Venise. Mais que cette faute du pouvoir doive à jamais désaffectionner de la France les Peuples qui ont mis leur espoir en son génie, que cette faute suffise pour les animer désormais contre elle de sentiments de défiance ou de haine, c'est là un résultat que la diplomatie russe et autrichienne a certainement eu en vue, mais qu'il n'était pas en son pouvoir d'atteindre. Les Peuples ont le sentiment inné de la justice; ils ne confondent point la France avec son gouvernement; ils ne l'ont jamais faite complice des crimes de ses hommes d'Etat. Ils connaissent l'histoire, ils se souviennent de 1814 et de 1815, ils se rappellent qu'en se tournant contre la France d'alors ils se sont tournés contre leurs propres intérêts, contre leur libératrice. Ils savent que sa politique, à elle, est généreuse ; qu'on peut la tromper, surprendre un moment sa religion, mais que sa conscience proteste contre tout ce qui se commet d'inique en son nom, et que tôt ou tard elle rentrera d'instinct et d'élan spontané dans son rôle de missionnaire armée de la civilisation.

Les peuples ont raison : en effet, qu'on descende dans les masses, dans les couches saines de la véritable nation de France, qu'on interroge l'artisan, le paysan et le soldat, même le marchand que l'industrialisme n'a pas endurci, même les hommes sincères de la tradition monarchique, et l'on verra que l'expédition romaine, subrepticement détournée de son but par la politique d'un cabinet réactionnaire, a soulevé partout une généreuse réprobation.

Voilà ce que savent, ce que sentent très bien nos co-religionnaires politiques. Ils gémissent du nouvel esprit qui pèse sur la France; ils ne l'accusent ni ne la maudissent. Le royalisme a donc tort de compter sur le découragement ou la désaffection de la démocratie européenne pour annoncer la future victoire de l'autocratie sur la démocratie mère, la démocratie française.

La France, d'ailleurs, a le sentiment de plus en plus douloureux du rôle que lui fait jouer sa politique extérieure; elle souffre de tout ce qui se passe; elle sait endurer beaucoup, car elle sait qu'il lui suffit d'un jour pour se régénérer et se réhabiliter aux yeux de tous.

La royauté sceptique de Louis-Philippe a travaillé dix-huit ans à l'endormir, à corrompre ses voies, à matérialiser ses instincts, à la détourner de son véritable terrain, celui des conquêtes morales, pour l'enfermer dans une étroite pensée de *chacun chez soi* et de spéculations industrielles : c'était singulièrement se méprendre sur son rôle dans le passé et sa mission dans l'avenir. Humiliée de tant d'abaissement, la France, dans un jour d'indignation, n'eut besoin que de quelques heures pour secouer un gouvernement de honte et le punir de son crime de lèse-mission nationale.

Cette mission providentielle de la France, la Démocratie européenne y a foi; mutilée et saignante, elle espère toujours dans la France; c'est là, elle le sait, qu'est encore le salut; de là partira, un jour ou l'autre, le signal de la résurrection des républiques tombées, mais non mortes, de Milan, de Vienne, de Venise et de Hongrie.

Dans l'attente du coup décisif dont on la menace, la Démocratie, sûre de ses destinées, reste impassible aux bravades de ses ennemis. Elle a l'espérance et la foi, ces deux forces qui font la victoire. Elle sait que la force brutale ne peut l'emporter sur la force morale, la matière sur l'esprit, car ce serait un recul de l'humanité. Or, l'humanité est comme les fleuves, elle ne remonte pas vers sa source. Sa loi irrésistible, sa loi divine, c'est l'avancement, toujours l'avancement. Tout au plus quelques génies, pour la renouveler et la châtier, ont-ils pu lui faire subir des temps d'arrêt. Mais elle a bientôt repris sa marche progressive avec plus de puissance et d'impétuosité.

Quelles que soient donc les conséquences immédiates de la lutte qui se prépare, la Démocratie a toute raison de n'en rien redouter. Le fait, d'ailleurs, ne prouverait rien contre le principe; le fait peut s'imposer au présent, l'avenir est au progrès; et la Démocratie est une condition du progrès dans l'ordre politique.

M. DE LESSEPS ET LE CONSEIL D'ÉTAT.

Nous sommes un peu tard venus pour nous occuper de l'arrêt du conseil d'Etat qui a frappé M. de Lesseps. Mais pendant quelque temps il nous faudra bien faire un peu de politique rétrospective. Nous n'avons pas besoin d'en expliquer les motifs.

M. de Lesseps a donc été blâmé pour avoir contrevenu expressément à ses instructions.

1° En se prêtant à des actes qui donnaient aux autorités romaines une force morale;

2° En se mettant en désaccord avec MM. d'Harcourt et de Rayneval;

3° En faisant des arrangements qui n'étaient pas partiels, puisqu'il n'avait à s'occuper que de ce qui concernait l'entrée à Rome, et des conventions spéciales propres à en obtenir l'entrée.

Cet arrêt nous semble très curieux; nous allons en dire les raisons.

Dans quelles circonstances M. de Lesseps a-t-il été envoyé à Rome? Après l'ordre du jour du 7 mai. Cet ordre du jour blâmait très explicitement l'attaque du 30 avril en décidant que l'expédition d'Italie ne serait pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné.

Les instructions données à M. de Lesseps étaient en tout conformes à la décision de l'Assemblée. La pensée du gouvernement était alors si contraire à l'attaque de Rome par nos troupes ; on recherchait avec tant d'empressement les moyens de conciliation, que M. Drouyn de Lhuys lui-même mettait M. de Lesseps en rapport avec M. Accursi, membre de l'Assemblée constituante qui venait de remplir à Rome les fonctions de ministre de l'intérieur, et le lui donnait pour compagnon de voyage.

Il est certain que l'ordre du jour du 7 mai avait quelque peu ému les ministres. L'attaque du 30 avril était en contradiction flagrante avec les déclarations qu'ils avaient faites à la chambre lors de la demande du crédit pour l'expédition, et il s'agissait pour eux de *se sauver d'une mise en accusation sérieuse.*

Il n'est donc pas étonnant que sous cette impression les ministres aient donné des instructions, aient prononcé des paroles qui autorisaient M. de Lesseps à penser qu'à tout prix il fallait éviter une nouvelle

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 7 SEPTEMBRE 1849.

BEAUX - ARTS.

SALON DE 1849.

PEINTURE. — 2e ARTICLE. (1)

MM. Lefebvre, Biennoury, Picou, Eug. Maison, Antigna, Gustave Boulanger, Louis Boulanger, Janet Lange, Jollivet, Riesener, etc.

Une œuvre de mérite, c'est la *Nyssia* de M. Lefebvre; la femme du roi Candaule repose dans une nudité qui a peu de secrets pour le spectateur, et qui n'en a pas du tout pour le favori Gygès, lequel, au vu de *tant de charmes*, semble ravi dans une extase envieuse, qui semble faire le plus grand plaisir à son royal complice; aussi, ce dernier sourit-il avec une fatuité pleine de bonhomie à la béate surprise de Gyges.

La reine, qui est petite et brune, a la peau dorée de ce beau ton d'ambre; particulier aux femmes d'Orient; la tête, seule partie du corps qui soit dans l'ombre, offre un type assez remarquable, avec ses sourcils noirs bien arqués, son nez busqué et la *smorfia* de ses lèvres; ce n'est pourtant pas là l'idéal que nous nous étions fait de la belle Lydienne; mais en somme, ce type est très acceptable; le sein droit qui se profile est d'une rondeur charmante, et la main qui repose sur le linge est d'une *joliesse* qui ravit.

On peut trouver aux chairs un léger manque de transparence et un ton quelquefois un peu bis; la pose de la femme est peu trop *usitée*; au lieu de cheveux châtains, il fallait avec cette couleur de peau, des cheveux *aile de corbeau*; la draperie est d'un rouge trop brique qui fatigue l'œil outre mesure ; et on ne sait pas d'ailleurs si c'est de la soie ou de la laine; ce n'est pas de la pourpre à coup sûr; puis les accessoires sont un peu trop communs, nous avons été fâchés d'y trouver cette éternelle peau de tigre dont on commence bien à abuser; il y manque aussi ce qui s'appelle l'harmonie d'*échantillons*, que Rubens possédait au suprême degré ; ainsi, le coussin d'un jaune citron jure avec le rouge terne des rideaux, etc.: nous engageons l'artiste à lire l'ouvrage si remarquable de M. Chevreul sur le contraste des couleurs.

Nous ne dirons pas grand bien du *Mauvais riche*, de M. Blennoury : le personnage qui fait le sujet de son tableau, mollement couché sur un lit somptueux dressé sur une terrasse au bord d'un fleuve, est entouré de serviteurs empressés et de femmes dont une lui fait de la musique, à laquelle il n'a pas l'air de prêter grande attention; sur ses genoux reposent les coudes d'une seconde femme, tandis qu'une troisième, à qui il tend sa coupe, lui verse complaisamment à boire; on comprend tout de suite que cet affreux égoïste a l'intention bien arrêtée de se « *griser abominablement*, » ce qui paraît faire la plus vive peine à son ange gardien placé derrière lui, tandis que le mauvais ange, qui n'est pas loin, roule des yeux énormes qui contiennent les menaces les plus positives.

Le malheureux Lazare, couvert d'ulcères excessivement dégoûtants, importune de ses instances le mauvais riche, qui ne paraît pas s'en préoccuper.

Il nous vient ici cette réflexion que le richard n'était pas tout à fait aussi méchant qu'on veut bien le dire, ou que sa délicatesse ne s'offusquait pas pour si peu ; un autre à sa place n'aurait eu rien de plus pressé que de faire jeter à la porte un intrus aussi peu présentable, et ses nombreux serviteurs se seraient cotisés pour offrir à ce drôle une volée de coups de bâton, ainsi qu'auraient su le faire des domestiques de bonne maison pénétrés du sentiment de leurs devoirs.

A tout prendre, et plutôt que de tolérer sa présence, il eût été bien plus simple de s'en débarrasser en faisant droit à sa demande, car il faut aussi rendre à Lazare cette justice qu'il n'était pas exigeant. D'autre part, le dîner du Crésus biblique n'offre rien de bien splendide, car on n'y voit figurer que quelques raisins et beaucoup de fleurs ; un Anglais trouverait cet ordinaire tout à fait dépourvu de *confort;* après cela, M. Biennoury alléguera qu'on était au dessert ; mais cette raison laisse à désirer.

Le dessin et l'ordonnance du tableau sont médiocres, et la couleur se laisse parfaitement contester; au centre, des draperies et des vêtements bleus, blancs et rouges forment un tricolore dont la crudité jure avec la nuance pelure d'ognon qui domine dans les alentours. Les femmes sont tout à fait privées de charmes : formes osseuses, bras maigres, peau noire; une seule fait exception, c'est la musicienne; non pas qu'elle soit fort belle, mais son teint pain d'épices a quelque chose d'assez ragoûtant, et pardessus tout elle possède de magnifiques cheveux, noirs comme jais, dont le luxe fait plaisir à voir.

Des trois tableaux envoyés par M. Picou, la *Naissance de Pindare*, *Au bord d'un ruisseau*, et *le Styx*, ce dernier nous semble le meilleur. La barque remplie de passagers mélancoliques, chargés de représenter divers états et divers âges de la vie, fend péniblement les ondes dormantes, noirâtres et quasi figées du morne fleuve; elle avance avec lenteur malgré les efforts de Caron, qui rame avec un terrible acharnement; vers le milieu, et comme personnages principaux, se tiennent, l'une assise, l'autre demi-couché, une très belle femme et son amant, à qui sans doute elle aura versé outre mesure, après en avoir pris sa part, le vin capiteux de la volupté; c'est une pâle figure et une aimable tête posée sur de superbes épaules; quelques feuilles d'un vert glauque passées dans les cheveux, sous lesquels brillent des boucles d'oreilles, lui composent une coiffure simple et charmante d'un goût tout à fait antique.

C'est d'un dessin élégant, d'une couleur sobre que comporte parfaitement le sujet; cela a un parfum d'hellénisme qui fait songer aux dialogues de Lucien. C'est un bon tableau et qui n'use pas de violence pour attirer l'attention, et qui la mérite, et qui l'obtient.

M. Eugène Maison a exposé deux œuvres, l'une : *l'élévation du calice* à la messe pontificale du jour de Pâques à Saint-Pierre de Rome.

L'autre : un tryptique en six compartiments réunis dont le sujet est l'histoire de l'âme. La dernière de ces œuvres, conçue dans l'esprit du catholicisme le plus pur, brille par d'excellentes qualités de dessin et de composition ; l'autre tableau, qui n'est guère qu'un trompe-l'œil, mais exécuté avec une habileté peu commune, nous offre les portraits curieux de plusieurs cardinaux, et des familiers de Sa Sainteté; ces figures ont quelque chose de tout à fait étrange et qui donne à penser; on est tout surpris de trouver agenouillés dans un saint temple les porteurs de ces visages patibulaires dont la présence ne paraîtrait vraisemblable que dans un mauvais lieu; il y a quelque chose de repoussant dans la vue de ces hypocrisies en dalmatique qui viennent, une main sur le cœur, glorifier le Très-Haut, et jamais la pourpre et la guipure ne s'assortirent plus tristement pour couvrir plus indignes personnages ; presque toutes ces physionomies portent l'empreinte révélatrice des passions les plus basses, des inclinations les plus perverses; l'égoïsme, la cruauté, l'avarice, la paillardise, ont prêté leur concours complaisant pour pétrir le masque de tous ces *commandeurs des croyants.*

Ce sont les péchés capitaux en chasuble. Il y a surtout deux camériers du pape qui s'emparent de l'imagination. L'un, jeune, à face blême et livide inondée d'astuce, dégage de sa lèvre un sourire falsifié; l'autre, dont les cheveux ont sans doute blanchi dans toutes sortes de services immondes et dont le visage rougi sue le vin et la luxure, a une expression de joyeuseté féroce vraiment diabolique. Ces deux têtes font peur. *O sepulchrum dealbatum, intùs autem ossa fœtida !....*

Il y a de M. Antigna trois tableaux : *une veuve*, œuvre qui ne manque pas de mérite, — *une mère* représentée par une grosse femme aux mamelles turgescentes qui se dispose à fouetter un gros mioche rouge, fessu, fondant de graisse,— et *après le bain*, où l'on voit dans le déshabillé le plus naïf plusieurs jeunes filles qui ont pour mission de montrer au public des formes nues, assez avouables, de dos, de

(1) Voir le n° du 4 septembre.

attaque, et amener les choses à bien sans employer la force des armes.

M. de Lesseps, d'ailleurs, prenait en grande considération les décisions d'une Assemblée qui, *en définitive, était souveraine.* Il pensait qu'en conformant sa conduite aux décisions de cette Assemblée, il la conformait également à celle des ministres, tenus de lui prêter obéissance.

Comme on le voit, M. de Lesseps était de bonne foi; il avait pris au sérieux sa position. Mais sa mission était-elle sérieuse et les ministres étaient-ils de bonne foi comme lui? Il est parfaitement permis d'en douter. A mesure qu'on s'éloignait du 7 mai, les craintes causées par l'échec, que ce jour là le ministère avait subi, s'évanouissaient peu à peu. Dès le 10, M. Drouyn de Lhuys expédiait au général Oudinot une dépêche télégraphique finissant ainsi : *Tâchez d'entrer dans Rome d'accord avec les habitants, ou si vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les chances de succès les plus positives.*

De son côté le président de la République écrivait au général Oudinot cette lettre qui fut dans le sein de l'Assemblée nationale la cause de si vives discussions.

Mais comment M. de Lesseps aurait-il pu apprendre la révolution qui s'était opérée en si peu de temps dans les idées du ministère? Il lui était d'autant plus difficile de connaître ce revirement politique, qu'arrivé le 15 mai seulement à Rome, le 30, sa mission était finie, que pendant les quinze jours qu'avait duré cette mission, le ministère n'avait répondu à aucune de ses dépêches, avait gardé le silence le plus complet. Toute sa correspondance s'était bornée à ces deux points, l'ordre du départ, l'ordre du retour. M. de Lesseps, laissé sans instructions, était donc excusable, de quelque façon qu'il eût agi.

Mais d'abord en quoi ses actes ont-ils donné aux autorités romaines une force morale ? Ceci passe notre intelligence. On envoie un négociateur; pourquoi donc, si ce n'est pour négocier ? Toute négociation doit aboutir à un traité. Si quelqu'un est coupable d'avoir donné de la force morale aux autorités romaines, c'est celui qui a envoyé le négociateur et non pas le négociateur lui-même. Celui-ci n'a fait qu'accomplir la mission qui lui avait été donnée. D'ailleurs M. de Lesseps ne s'est-il pas renfermé scrupuleusement dans l'esprit et la lettre de ses instructions ? A-t-il reconnu la République romaine ? N'a-t-il pas évité avec le plus grand soin d'en prononcer le nom ? Nous le répétons, le premier article de la sentence du conseil d'Etat nous semble incompréhensible.

Le reproche de s'être mis en désaccord avec MM. d'Harcourt et de Rayneval nous semble aussi des plus extraordinaires. Comment, deux négociateurs sont sur les lieux, on en envoie un troisième; pourquoi? Etait-ce pour augmenter la confusion ou pour amener une solution? De deux choses l'une, ou l'on était content des services de MM. d'Harcourt et Rayneval, et alors pourquoi envoyer M. de Lesseps? Et si on l'a envoyé n'est-ce point parce que ces deux agents semblaient peu propres à arriver au but que le ministère voulait atteindre? En quoi consistaient d'ailleurs les instructions données à M. de Lesseps, relativement à MM. d'Harcourt et Rayneval? Dans ces deux mots : *euvoyez-leur copie de vos dépêches.* Il faut être doué d'une perspicacité dont nous ne nous sentons pas capables pour trouver dans ces mots très laconiques et très significatifs la nécessité pour M. de Lesseps d'agir d'accord avec MM. Rayneval et d'Harcourt.

Mais, mon Dieu, les négociations de ces deux agents obtenaient-ils depuis six mois à la cour de Gaëte de si brillants succès, qu'il y eût pour M. de Lesseps nécessité absolue de déférer à leur jugement? Ils n'avaient pas même pu arracher au pape l'ombre d'une déclaration libérale, et il était bien permis de mettre en doute leur zèle ou leur capacité. Depuis deux mois que nous sommes entrés à Rome par la force des armes, au prix de nos trésors et du sang de nos soldats, en est-on plus avancé? A l'exception des honneurs accordés au général Oudinot, des indulgences données *in articulo mortis* à nos soldats, qu'a donc obtenu la France?

Le troisième grief reproché par le conseil d'état à M. de Lesseps ne nous semble pas moins piquant. Il a fait des arrangements qui n'étaient pas partiels; il n'avait à s'occuper que de ce qui concernait l'entrée à Rome et des conventions spéciales propres à en obtenir l'entrée.

Qui donc peut dire que la convention faite par M. de Lesseps avec les autorités romaines n'était pas une convention partielle? Avait-il embrassé l'ensemble des questions qui se rattachaient à la question romaine? Avait-il fait quelques stipulations qui touchassent le moins du monde à l'autorité spirituelle ou temporelle des Papes? Quel était le but de cette convention, si ce n'est un but évidemment partiel, mais parfaitement avantageux, celui de laisser nos troupes, sans combat, sans verser une seule goutte de sang, prendre autour de Rome les positions qu'il leur aurait plu de choisir? Le résultat du traité fait par M. de Lesseps était de mettre Rome à la discrétion de la France, et Mazzini, ce noble, grand et généreux esprit, l'avait bien senti lorsqu'il disait à M. de Lesseps : *Les positions dont nous allons vous faciliter à votre choix la possession autour de Rsme livrent notre existence politique à votre bonne foi.* Lorsque le traité consenti par les autorités romaines était ainsi apprécié par elles, comment en France ce traité est-il devenu l'objet d'un reproche pour M. de Lesseps?

Nous ne discuterons pas plus longtemps les griefs reprochés à M. de Lesseps, et dont on a voulu faire ressortir un blâme qui ne saurait l'atteindre. Pour nous, qui avons suivi attentivement toutes les phases de la question romaine, qui avons vu avec une vive douleur le gouvernement de la France se laisser fourvoyer par ses ennemis dans une fausse voie, nous croyons que la conduite de M. de Lesseps a été celle d'un diplomate habile, ami de la paix, de l'humanité, de la liberté. Sa conduite, par le plus éclatant contraste, a prouvé sa soumission aux ordres d'une assemblée qui, *en définitive*, comme le lui disait M. Barrot, *était souveraine.* En étudiant cette triste affaire, on se prend à déplorer que le m nistère ait, dans un but que nous ne voulons pas qualifier, compromis la réputation d'un homme aussi distingué par ses talents qu'il est honoré pour son courage et sa probité.

L'*Indépendance Belge* annonce que le gouvernement autrichien a amnistié Gœrgey. On lui a ordonné de se rendre en Styrie.

On lit dans le *Censore* de Gênes :

« Le bruit est répandu à Vienne que Kossuth se trouve près d'Orsowa avec 25,000 hommes, et que Bem avec 20,000 hommes tient ferme dans la Transylvanie. »

QUESTION FINANCIÈRE.

(Deuxième article.)

III.

Projet de budget de M. Passy.

En supposant que le rétablissement de l'odieux impôt sur les boissons, que la création de la taxe sur le revenu et les autres modifications d'impôts annoncées par M. Passy, dans son exposé des motifs, puissent ramener ou à peu près l'équilibre entre les dépenses et les recettes ordinaires du budget; il y aurait bien d'autres manœuvres à opérer, bien d'autres trous à boucher afin que le bâtiment ne sombrât pas.

En effet, à côté du budget des dépenses *ordinaires* prévues et organisées, et dont l'élévation graduelle ne témoignerait, sous une bonne administration, que de l'accroissement même de toutes les sources du revenu public, vient se placer le budget des dépenses *extraordinaires.*

Celui-ci forme le domaine de l'imprévu, des éventualités politiques et économiques du dedans et du dehors, de l'initiative chaque jour plus grande qui est départie à l'Etat dans le développement et la coordination des intérêts privés.

Ce sont là les conséquences et les conséquences heureuses de notre centralisation puissante et du progrès démocratique de nos institutions.

Il est bon même de faire ici une remarque d'une importance capitale. Lorsque les partisans de l'abandon des vastes entreprises d'utilité publique, des chemins de fer surtout, aux compagnies financières, parlent bien haut d'encourager l'industrie et le commerce, sont-ils sincères, et veulent-ils réellemen que ce soient les compagnies qui acceptent les charges comme les bénéfices de ces opérations? Rien n'est plus faux. Ils entendent seulement que l'Etat commencera par entrer en participation des charges, mais qu'il ne touchera en rien aux bénéfices.

Ainsi en décidait la loi de 1842 sur l'exécution du réseau national, loi qu'on peut considérer comme la charte de la féodalité financière. Par exemple, sur une dépense présumée de 200 millions, extraire 100 millions des caisses de l'Etat, et accorder aux compagnies un privilége d'exploitation de 99 ans, voilà ce qu'on appelait confier l'exécution d'un chemin de fer à l'industrie privée. Qu'y a-t-il d'étonnant après cela que la fièvre de l'agiotage ait dévoré, pendant plusieurs années, toute la France? Que des actions de 500 fr. soient montés à 1,500 avant même que le chemin existât, et qu'on sût au vrai ce qu'il rapporterait?

C'est précisément cette manière de favoriser l'industrie privée, nous voulons dire de livrer l'or et les sueurs du pays aux usuriers, qui a mis nos finances dans le délabrement où elles sont.

On empruntait à gros intérêts d'une main aux banquiers pour leur rendre gratuitement de l'autre; et de cette simple mutation il résultait une série toujours croissante de déficits, une dette sans mesure et sans issue autre que la banqueroute.

Aux yeux de M. Passy, qui ose à peine jeter un regard rétrospectif sur ce tripotage dynastique, les causes auxquelles doit être attribué l'accroissement excessif des dépenses *extraordinaires* sont principalement :

La guerre d'Afrique, dont le budget s'éleva, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, à 100 millions par an;

Les développements de nos services maritimes, qui de 79 millions montèrent, de 1839 à 1847, à 143 millions;

Les travaux extraordinaires qui, en 1839, figuraient au budget pour 55 millions et atteignirent en 1847 le chiffre de 265 millions. « Sous un tel régime, dit le ministre, il était impossible que la situation ne s'aggravât pas d'année en année.

A la fin de l'exercice 1847, les découverts tombés successivement à la charge du Trésor, dans le cours de huit années seulement, formaient un total de 897,764,093 fr., et le produit de la réserve de l'amortissement n'avait servi à les atténuer que dans une proportion de 442,249,115 fr. Durant ce même temps, *l'emprunt de 450 millions*, contracté en vertu de la loi du 25 juin 1841, *avait été consommé*, et 35 millions de rentes perpétuelles avaient pris place au grand livre, tant pour le compte de l'emprunt qu'à titre de consolidation des ressources de l'amortissement.

Voilà des chiffres que nous engageons tous les détracteurs de la République à méditer; ils leur démontreront surabondamment que la monarchie conduisait, selon le mot de M. Thiers, nos finances aux abîmes et que Février est venu fort à propos pour décharger nos financiers dynastiques de la périlleuse responsabilité qu'ils avaient amassée sur eux.

Sans doute la révolution n'a pas remédié au mal; elle l'a considérablement accrû au contraire, bien que, en définitive, l'inauguration de la République ait coûté à nos finances DEUX MILLIARDS *de moins* que la restauration des Bourbons en 1815.

Mais l'avantage inappréciable de la Révolution de février, au point de vue qui nous occupe, c'est d'avoir rompu la chaîne qui nous liait aux grands seigneurs du coffre-fort, c'est d'avoir du même coup brisé le sceptre du roi constitutionnel et le sceptre des juifs, enfin c'est d'avoir rendu possible, urgente, inévitable, une révolution dans la marche et le gouvernement de nos finances.

Si désespérée, si implacable est la situation qu'il n'y a pas de préjugé qui tienne, et que Henri V reviendrait-il prendre possession du *trône de ses pères*, il faudrait qu'il appelât à son secours des révolutionnaires en finances, sous peine de voir *son trône* s'écrouler de nouveau et d'être obligé de repasser le Rhin ou la Manche en fugitif comme ses nobles aïeux.

Nous avons indiqué les moyens mis en avant par M. Passy pour rétablir l'équilibre dans le budget ordinaire. Afin de pourvoir aux dépenses extraordinaires il propose « la constitution de moyens de services spéciaux applicables uniquement aux dépenses des travaux extraordinaires. »

Il y a bien longtemps que tous les esprits avancés demandent la même chose et proclament sous mille formes qu'il faut décharger le budget présent des charges de l'avenir, qu'il faut commanditer et solder la création des richesses nouvelles avec ces richesses mêmes.

Qu'est-ce en effet que ces travaux extraordinaires que l'Etat livre si follement aux compagnies sinon la création de richesses nouvelles et de richesses du titre le plus sûr et le plus élevé, puisque au lieu de se consommer comme de simples produits elles constituent un accroissement de l'instrument de travail universel ?

Eh bien ! qui pourra croire que l'Etat n'ait pas dans son crédit les moyens de donner l'impulsion à ces travaux sans se ruiner, et que le solde définitif de ces travaux ne puisse et ne doive se faire avec la richesse qui en résulte ?

Sans doute, c'est là de l'économie domestique plutôt que politique d'une simplicité puérile; mais alors, en appliquant de tels principes, que devient le gouvernement des pots de vin et des aubaines? Avec quoi MM. les ministres auraient-ils acheté les votes de MM. les pairs et de MM. les députés *satisfaits* s'ils n'avaient pas eu des concessions, des actions et des allocations à échanger? Sur quoi tripoteront MM. les banquiers, MM. les agioteurs et MM. les croupiers si l'Etat fait ses affaires lui-même et ne livre pas les deniers publics pour enjeu au lansquenet de la hausse et de la baisse?

Il y a donc une révolution aussi salutaire que facile indiquée dans ce peu de mots du ministre : « Constitution de moyens de services spéciaux, applicables uniquement aux dépenses des travaux extraordinaires. »

Pour atteindre ce but qui rendrait au budget ordinaire sa vie propre, et qui ouvrirait à la fois au crédit et à l'exécution des travaux publics une carrière nouvelle, le ministre propose de réaliser, chaque année, le capital nécessaire au solde des travaux extraordinaires par l'émission *d'obligations* sans échéance déterminée. La valeur des obligations serait de 500 francs, et à chaque série nouvelle seraient attachés 2 pour cent d'amortissement destinés à opérer les rachats par voie de tirage au sort.

Les différences capitales qui séparent ce mode d'emprunt de tous ceux dont le Trésor a fait jusqu'ici l'usage sont:

1° Remboursement des obligations par tirages successifs;

2° Circulation du titre non plus d'inscription de rente, mais du capital lui-même rapportant néanmoins intérêt au porteur, et sans avoir à redouter, comme pour les bons nationaux, la consolidation forcée.

Les deux caractères que nous venons de signaler dans l'*obligation* ne vont à rien de moins qu'à en faire un véritable papier-monnaie dans la bonne acception du mot.

Et c'est là que gît la réforme.

Nous savons toute l'horreur qu'inspire aux vieux partis l'idée du papier-monnaie; mais nous savons aussi que cette horreur n'est qu'un épouvantail qu'on fait grimacer devant le gouvernement et devant l'opinion publique, dans un intérêt d'affreux égoïsme. On ne veut pas que l'Etat puisse s'affranchir de la griffe des banquiers en se créant à lui-même son instrument de circulation et de crédit; mais on veut bien que la Banque de France triple et quadruple ses capitaux à l'aide de son propre papier-monnaie. On veut bien que chaque banquier trouve dans sa lettre de change un vrai papier-monnaie, qu'il crée à tout instant et dans toute l'étendue de ses besoins!

Cependant, de gré ou de force, il faudra y venir : quand l'Etat ne trouvera plus, et cela vient vite, d'écus à emprunter, il faudra bien qu'il se suffise à lui-même.

D'ailleurs le papier-monnaie existe de fait partout; il ne s'agit plus que de l'introduire dans notre crédit public, et pour cela il faut éclairer la question avec

---

face et de profil; celle qui est couchée dans la pénombre est d'un beau ton doré; une autre, debout, est d'un galbe arrondi très-satisfaisant; c'est ferme mais un peu dur parfois, quelques jambes sont minces eu égard au reste; le tout, un peu commun; c'est la beauté du diable.

M. Galimard arrive cette année avec dix huit énormes tableaux, c'est beaucoup; tableaux à l'huile, dessins au lavis, fusins et pastels.

Il y a dans tout cela une *Vierge aux douleurs*; *ô vos qui transitis per viam*, etc; c'est le tableau que nous préférons, bien que le peintre ait jugé à propos d'y donner des cheveux roux à tout le monde; le Christ cheveux *orange*, un ange cheveux *carotte*, un autre ange roux encore, mais tempéré par cette nuance intime appelée *caca Dauphin;* on ne voit pas les cheveux de la Vierge, mais il est certain qu'ils sont roux. — Dessin douteux, couleur monotone; les autres tableaux sont couci, couci... Il y en a de bien mauvais; nous aimons assez *Lesbie et son moineau*, à cause de ceci, que la maîtresse d'Horace possède une poitrine splendide, pleine de tons charmants et d'un galbe qui appelle la main.

Mlle Eugénie Gomier a exposé une bacchante très satisfaisante aussi; joyeux visage, tête bien attachée sur de belles épaules, chute de reins fort agréable, ma foi; beaux bras, beau sein, beaux cheveux dont les riches torsades sont piquées de quelques feuilles de lierre avec leurs baies.

M. Gustave Boulanger nous montre les amours du berger Athis et de Galathée, superbe fille couchée tout de son long dans une pose et dans une nudité des plus provoquantes. Athis qui soutient sur son giron la tête de Galathée, et se penche pour la baiser à la bouche, est un garçon bélatre dont le visage offre une expression de béatitude rustique passablement niaise. La physionomie de sa maîtresse, par contre, a quelque chose de trop *civilisé*, de trop spirituel; on dirait d'une duchesse qui vient d'ôter sa chemise; beaux contours, du reste, fier profil, peau légèrement ambrée, d'un beau ton, modelé ferme, exécution adroite; la couleur de quelques draperies manque d'intensité et ne les laisse pas trancher assez vivement sur le gazon émaillé de blanches marguerites où se passe l'amoureuse sieste. On voit dans le lointain des montagnes, dont il semble faire partie, un énorme Polyphème, emprunt brutal fait au Poussin.

M. Louis Boulanger a exposé deux portraits et deux études de Moresque; ce peintre sait son *métier* sur le bout du doigt, mais il ne réussit guère à idéaliser ses sujets. Sa Moresque tirée à quatre épingles est peinte avec soin; le costume scrupuleusement copié luit sur toutes les coutures; c'est léché, c'est propret : ça ne dit rien :

Nous serions heureux si certains peintres comptaient un peu moins sur l'effet d'un costume exotique; les excentricités de l'ajustement n'ajoutent pas, à notre avis, une grande valeur aux œuvres des peintres, et nous croyons d'ailleurs devoir les prévenir que la défroque algérienne commence à se vulgariser furieusement : que leur mérite y prenne garde.

M. Charles Ronot a peint la ***Prédication de saint Quentin*** et le Martyre du même saint, deux grandes toiles où il a fait preuve de verve, et dont l'exécution est empreinte d'une fougue, d'une *furia francese* qui ne déplaît pas; la couleur n'en est pas mauvaise; le dessin, et surtout la composition en sont pourtant un peu lâchés, et puis il y a quelque vulgarité dans les figures, dans celle du prédicateur en particulier; la rusticité de l'apôtre est un peu outrée, et son teint est empourpré d'une ardeur vineuse qui ne semble pas tout à fait provenir du feu de l'enthousiasme; les bras sont trop petits, à notre avis.

Autre observation : dans le tableau du Martyre, le saint a changé de visage, on ne sait trop pour quel motif, et si, comme il est probable, les deux toiles sont destinées à se servir de pendants, cette substitution de personnes semblera d'autant plus étrange qu'il n'y a pas la plus petite ressemblance entre le prédicant et le supplicié. Dans le premier tableau, le dos nu d'un soldat s'approprie trop de lumière pour la jeter du côté du cadre.

Au demeurant, de la facilité, de la fermeté; un peu trop de hâte.

Ah ! ceci est trop fort, et la plaisanterie est poussée un peu bien loin; *Jésus Christ au jardin des Olives* nous avait semblé jusqu'à présent un sujet sérieux qui, *d'ornements égayés n'était pas susceptible*; eh bien ! un artiste a trouvé le moyen de faire de ce solennel motif la chose la plus joviale du monde : il y a là dedans des anges d'une bouffonnerie désopilante qu'il est impossible d'envisager sans se tordre les côtes; Jésus-Christ surtout est irrésistible, et quant à ses apôtres, qui paraissent ronfler comme des toupies d'Allemagne, ils ont bien le sommeil le plus cocasse qu'il soit permis d'imaginer.

Pour cette fois, nous ne nommerons pas le peintre qui s'est livré à cette facétie énorme, mais... qu'il y revienne !

Aussi bien, ne sommes-nous pas éloignés de croire que Dieu le mettra en enfer, rien que pour ce fait. — Commandé par le ministre de l'intérieur !

M. Janet-Lange a voulu peindre les ***Disciples d'Emmaüs.*** Son œuvre ne manque pas de certaines qualités estimables; nous ne trouvons pas trop à reprendre aux disciples, mais, Seigneur Dieu ! comment a-t il traité le Christ ?

Ce grand jeune homme roux, frisé en tirebouchons, qui fait tous ses efforts pour être solennel, et qui a l'air d'un mauvais acteur sur les planches..... il veut que nous prenions cela pour le Christ..... pour le Christ, expression suprême de l'humanité, sublime transition de la créature au créateur!....

Nous engageons les amis de l'artiste à le détourner d'aller au musée du Louvre; il pourrait y voir le même sujet traité une fois par Titien et encore par Rembrandt, tableaux qu'évidemment il n'a pas encore aperçus; si le hasard les lui montre, il ira se pendre. — Commandé par le ministre de l'intérieur.

Encore un qui a peint le Christ : M. Alphonse Colas, *l'Elévation de la Croix;* mou, terreux, monotone; son Christ a l'air d'une bélitre.

Commençons par dire que M. Jollivet est un peintre d'un immense talent, d'une habileté de main qui se joue de toutes les difficultés; pourquoi faut-il que cet artiste s'obstine à peindre la chair comme du marbre blanc, légèrement tinté de gris et de rose!... Quel dommage qu'avec cette élégance de contours et ce sentiment si pur de la belle forme, il ne puisse mettre sous la peau un peu de cette morbidesse qui lui donnerait la vraisemblance dont il la prive à plaisir, et sur l'épiderme ces rougeurs du sang, ce hâle doré, dont notre œil tout chagrin constate et déplore l'absence dans ses créations!...

Au bout de ces critiques, adressées à regret, ajoutons que le tableau par lui envoyé, cette année, *Persée délivrant Andromède*, est une œuvre d'un très grand mérite, bien qu'elle laisse le spectateur un peu froid; son Andromède est une fort belle personne, le monstre marin est inventé avec une logique persévérante, et atteste une imagination peu ordinaire; Persée est aussi fort convenable; les ajustements rappellent un peu, par le choix des couleurs, le Roger de M. Ingres.

Un peintre que nous aimons est certainement M. Riesener, élève de M. Eugène Delacroix, mais élève passé maître. Quatre tableaux et un portrait au pastel. La *Naissance de la Vierge* est une œuvre tout à fait hors ligne; bien que le talent de M. Riesener procède directement de la manière de M. Delacroix (on est toujours fils de quelqu'un), ce peintre n'en a pas moins une individualité bien tranchée; il a su éviter ces pastiches involontaires dont il est si difficile de s'affranchir, lorsqu'on est préoccupé par la façon d'un maître dont le talent est sympathique; cette fois-ci le ruisseau s'est dégagé de la source; le talent de M. Riesener ne flotte plus dans les eaux de M. Delacroix, bien qu'il retourne parfois s'y retremper.

Ce qu'il n'a pas su éviter avec autant de bonheur c'est cette couleur violacée qui est souvent sa dominante; mais ce qui le distingue par dessus tout et ce en quoi il est souvent supérieur à son maître, c'est, avec une netteté remarquable, la façon dont il sait mettre de l'air sur la toile et y répandre une clarté argentine de l'effet le plus suave.

Les personnages du premier plan, dans le tableau que nous venons de citer, se dégagent sans confusion et sont empreints d'un réalisme qu'on ne trouve pas ailleurs à un si haut degré; les mains de la matrone à qui on présente l'enfant sont d'une vérité qui fait illusion; l'expression des figures est un peu bien triviale, par exemple; saint Anne est plus que vieille, elle est décrépite; le bonhomme Joachim est crétin au delà de toute expression; les figures

le flambeau de la science ; il faut profiter de l'expérience acquise, il faut faire un papier-monnaie qui ne soit ni l'assignat, ce produit de la fatalité révolutionnaire, ni même le billet de banque, cet instrument de la domination des écus, mais qui résume les caractères du véritable crédit démocratique : solidarité, liberté, richesse !

Nous consacrerons notre prochain article à l'examen de cet important sujet.

Ce n'était pas sans raison que plusieurs journaux avaient annoncé qu'il était question de priver l'Assemblée d'une partie de ses vacances. Aujourd'hui la commission de permanence s'est assemblée ; M. Changarnier était présent à la réunion, ainsi que M. Molé, qui était revenu exprès de Champlâtreux. La discussion a roulé sur les affaires d'Italie et la situation intérieure. La commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu de convoquer l'assemblée avant le terme fixé lors de sa prorogation.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs deux fragments d'une remarquable lettre de M. Emile Barrault, représentant du Peuple, adressée au pape Pie IX. Tous les esprits supérieurs comprennent le caractère éminemment religieux de la lutte qui divise le monde moderne en deux camps bien tranchés : celui de la conservation et celui de la rénovation ; l'un s'appuyant sur la lettre, l'autre s'inspirant de l'esprit de l'Evangile.

La question, en effet, est entre l'*ordre* comme l'entendent les partisans de l'autorité monarchique, et la *révolution*, telle que la veulent ceux qui aspirent à la réalisation politique et sociale des principes posés par le Christ, entre le *statu quo* et *le progrès*, *l'immobilité* et *le mouvement*, en un mot entre *un catholicisme conservateur* et *un christianisme novateur*.

Peut-être apprécierons-nous une autre fois la question soulevée par M. Emile Barrault ; pour aujourd'hui, nous nous contentons de reproduire les passages suivants de sa lettre :

« L'idée régénératrice s'est logée au cœur même de la Constitution française, dont l'art. 13 est l'élément essentiel. Dès lors, avec la démocratie sont les deux forces irrésistibles : la *Loi*, au delà de la loi, la *Foi*. La loi lui garantit l'accomplissement de son espoir le plus prochain, la foi lui montre l'extension de la légalité à ses espérances les plus lointaines. Si c'est folie, la folie est de croire le monde assez changé par l'éducation chrétienne pour être prêt à la venue du *règne de Dieu* sur la terre, c'est à dire à l'application des principes divins de la vérité, de la justice, de la charité. Depuis la prédication de la bonne nouvelle, jamais ne se produisit un enthousiasme plus profond et plus large. Jamais la fraternité humaine ne fut plus ardente à traduire ses mystiques agapes en institutions et en actes. Que cette folie devienne contagieuse, le suffrage universel la fait raison d'Etat. Le Constantin de cette croyance nouvelle est dans l'urne électorale. Pour vaincre, que faut-il au parti novateur ? La patience. La violence le trahirait encore, la patience le sauve.

. . . .

» Tout, très Saint Père, tout conspire en faveur de la démocratie. En conséquence, à moins que les Romains n'en soient exceptés comme les ilotes éternels de la papauté et les serfs à perpétuité du patrimoine de saint Pierre, Rome demeurera la pompeuse résidence des pontifes ; mais leur gouvernement temporel ne prévaudra point contre la souveraineté nationale.

» Et c'est en vous, c'est par vous que commence cette décadence. Non seulement vous êtes, à cette heure, l'élu des baïonnettes étrangères, mais encore vous revendiquez la majesté et l'indépendance de la royauté du droit divin. Soit ! En vous refusant à toute concession, vous obéissez aux lois de votre essence. Vous êtes logique, et ceux-là ne le sont point, qui ont cru possible d'accommoder une théocratie avec les doctrines constitutionnelles, de transformer un pontificat en royauté citoyenne, d'ajuster le mécanisme du système représentatif à la chaire apostolique.

» Passe pour les rois et les philosophes de faire de l'éclectisme, c'est leur dernière ressource ; à ce jeu un pape se renierait. S'il est la plus haute souveraineté morale de la terre, comment admettrait-il la souveraineté du Peuple au partage ? Si son pouvoir émane du ciel, comment se soumettrait-il à la sanction des hommes ? Consentir à être tenu en respect par un contrat, à l'abri par un ministère responsable, c'est déroger ; la tiare affranchit la couronne et la couvre. Point de milieu entre la continuité et la suppression radicale du despotisme sacerdotal ; c'est vous-même qui posez ce terrible dilemme. Il sera fait comme vous l'avez voulu. Vous serez le bouc émissaire d'une institution que le passé vous impose, que le présent condamne, et qui s'écroulera avec vous. Le trône relevé par vos mains périclite.

» Ce que la France a surtout fait en Italie, nos jésuites ne l'avaient pas deviné, c'est une œuvre éminemment révolutionnaire. »

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Londres, 5 septembre 1849.

Monsieur,

La vie politique est au calme plat sur toute la surface des îles britanniques. Il faut descendre dans les profondeurs sociales, et soulever le voile menteur de l'impassibilité, j'allais dire de l'hypocrisie anglaise, pour retrouver le courant révolutionnaire qui doit emporter un jour l'Europe. Ici, la capitulation de Gœrgey a douloureusement ému toutes les classes intelligentes de la nation, et les derniers retentissements de ce coup de tonnerre inattendu expirent dans des *meetings* organisés pour appuyer et glorifier la lutte, tandis qu'ils se sont trouvés réduits à pleurer sur la défaite. Le déplorable résultat de cette guerre héroïque, dont le libéralisme anglais ne s'est ému qu'au moment de l'intervention russe, fait ouvrir les yeux sur la possibilité d'un autre attentat politique dont il est grandement question dans les cabinets absolutistes, à savoir : le démembrement de la Suisse, au profit de l'Autriche, de la Bavière et de la France. C'est une entreprise quelque peu hasardeuse, il est vrai, quand on songe aux difficultés d'une guerre qui ne pourrait commencer, dans tous les cas, avant le mois de mars ; quand on sait que tous les partis, en Suisse, s'uniraient étroitement pour la défense énergique du sol national ; quand on peut prévoir que la liberté menacée au centre de l'Europe, éclaterait partout à la circonférence derrière les armées de l'absolutisme ; mais la réaction, partout victorieuse, ne peut se contenter d'un demi-triomphe, et l'esprit public se préoccupe vivement d'une éventualité nullement improbable, après la monstrueuse expédition française en Italie.

Les nouvelles des colonies anglaises sont fâcheuses pour la métropole. Le Canada surtout est le théâtre de troubles avant coureurs d'une séparation fatale et prochaine. Aujourd'hui, partout dans le monde les Peuples se sentent arrivés à l'âge de majorité. Ils ne comprennent plus qu'un vieillard en enfance, un enfant au berceau, un ministre habile, mais placé à quinze cents lieues de distance, puissent avoir la folle prétention de gouverner des millions d'hommes raisonnables et intelligents.

Les journaux de l'aristocratie anglaise sont donc pleins de déclamations contre la *populace* de Montréal, qui ose donner des charivaris aux ministres qui ne lui plaisent pas. Le *Times* d'aujourd'hui émet le vœu formel que Montréal cesse d'être la capitale du Canada et le siége de la législature et du gouvernement. Il professe à cet égard les mêmes théories que nos modernes fédéralistes de la jeune Gironde. Aux yeux du journal des tories, ce n'est plus la population des villes qui doit exercer sur le gouvernement d'un pays la légitime influence de l'intelligence et des lumières ; c'est la population des campagnes qui doit peser sur les destinées de l'humanité de toute la force de son ignorance et de ses préjugés. Belle conclusion, n'est-ce pas ? et bien dignes des hommes qui se partagent aujourd'hui le sceptre du monde.

La reine est toujours à Balmozal, dans les Highlands d'Ecosse. Elle doit tenir aujourd'hui un conseil dans lequel sera arrêté une nouvelle forme de prière contre le choléra. Cette prière ne pourra servir à la catholique Irlande ; mais on lui laisse la faculté d'en demander une au Pape. B.

Portée politique du projet de constitution allemande du roi de Prusse.

Nous avons signalé dans un précédent article l'illégalité du projet en question. Il serait superflu de s'arrêter à l'appréciation d'un acte arbitraire qui pourrait être changé *arbitrairement* comme l'a été dernièrement la loi électorale prussienne. En général tout ce qui a été voté par l'Assemblée nationale allemande en faveur du Peuple est refait dans le projet en faveur du pouvoir monarchique. Nous n'y voyons ni l'établissement du suffrage universel, ni l'abolition de la peine de mort, de la noblesse et des restrictions qui entravent la presse ; en un mot aucun de ces articles qui témoigneront à jamais des intentions démocratiques de l'Assemblée nationale. Une monstruosité d'un genre nouveau, c'est le concours des quatre pouvoirs pour faire des lois, le chef de l'Empire, le Collége des princes et les deux Chambres. Jusqu'à présent on s'est contenté dans toutes les monarchies constitutionnelles du concours des trois pouvoirs.

Nous n'avons pas l'intention de pousser plus loin la comparaison de la Constitution allemande votée à Francfort, avec un acte qui, à ce qu'il nous semble, ne sera jamais mis en pratique. Mais le côté politique du projet, tout voilé qu'il est, nous paraît digne d'attirer l'attention publique. Une vue politique qui touche de près les intérêts de la France ne doit pas y être méconnue. Elle est si hardie, elle menace tant la sécurité de la France qu'elle n'aurait pu être risquée sans le consentement de la cour de Saint-Pétersbourg.

L'Autriche s'en va, la démocratie déborde en Allemagne, voilà deux faits presque accomplis. Disputer à l'autocrate la proie du cadavre de l'Autriche paraissait au roi de Prusse une entreprise trop téméraire ; laisser le torrent révolutionnaire se répandre sans lui opposer aucune digue semblait à l'autocrate une attitude trop périlleuse.

Dans cette alternative, l'entente des deux monarques ne pouvait rencontrer beaucoup d'obstacles. Le roi de Prusse a dû obtenir pour mission d'arrêter le *torrent révolutionnaire* auquel les gouvernements des petits états allemands étaient incapables de résister, et à ce prix on le laissa libre de les absorber.

Cette entente est une supposition, mais le projet du roi de Prusse la rend très vraisemblable. Le chapitre tout entier, qui traite du pouvoir de l'empire, en est presque une preuve.

Ce pouvoir réside d'abord dans la dynastie de Hohenzollern. Son *veto* éclipse le pouvoir du collége des princes et celui de deux chambres. Il nomme les ambassadeurs et les consuls dans les pays étrangers ; lui seul négocie et conclut avec eux les traités, déclare la guerre, commande l'armée des pays allemands, désigne les généraux de cette armée, élève des forteresses selon la nécessité qu'il en reconnaît, et aux endroits qu'il juge convenables ; aucun état allemand ne peut avoir de flotte, et lui seul se charge d'en créer, de les augmenter et de les commander. (§§ 6 à 19.)

Déjà quelques états, tels que la Saxe, le Hanovre, Bade, etc., se soumettent à cette nouvelle organisation politique de l'Allemagne ; d'autres états s'opposeront pendant quelque temps à cette absorption de leur indépendance ; mais ils finiront aussi par se soumettre, soit par la force, soit par la crainte d'être absorbés d'une autre manière, c'est à dire par la Révolution. Ainsi, sous peu, le roi de Prusse pourra se trouver à la tête d'une nation de 30 millions d'habitants, soumise à un seul pouvoir exécutif, et assez forte pour menacer l'Europe.

Une monarchie si formidable issue d'une révolution démocratique serait, certes, l'événement le plus étonnant de cette époque, déjà si féconde en événements extraordinaires. Elle s'opposerait complètement à la tendance moderne des Peuples, et montrerait un tour de force monarchique comme on n'en a jamais vu. Ce serait encore un motif de reproche grave contre le gouvernement de la France, si celui-ci laissait accomplir par le roi de Prusse une pareille réorganisation de l'Allemagne.

Faisons abstraction de la forme de gouvernement que le Peuple français a voulu se donner ; supposons que la France soit encore une monarchie. Eh bien ! la France monarchique même n'aurait jamais consenti à l'établissement d'une monarchie allemande aussi fortement constituée.

Il suffit de se rappeler la politique des anciens rois de France et celle de Napoléon à l'égard de l'Allemagne. Grâce à cette politique, la France est devenue grande et puissante.

Le traité de Vienne qui a fondé la confédération germanique, tout défavorable qu'il est à la France, est encore mille fois préférable à l'organisation dont le roi de Prusse se propose de doter l'Allemagne.

Les Etats allemands jouissaient jusqu'à présent de leur indépendance, ils entretenaient des relations diplomatiques avec la France, leur voisinage n'était nullement dangereux ; ils ne pouvaient, ils n'osaient pas porter préjudice aux intérêts français.

La Confédération germanique n'avait pas ce pouvoir que le roi de Prusse s'arroge et qu'il prétend concentrer dans ses mains ; elle ne disposait pas des armées de l'Allemagne, elle ne les commandait pas, elle ne nommait pas les généraux. Les contingents que les différents Etats allemands étaient obligés de mettre sur pied ne pouvaient former qu'une armée hetérogène, et celle-ci n'avait d'autre destination que la défense de l'Allemagne en cas d'aggression. La Confédération était ce qu'elle devait être dans l'intérêt de la France, une agglomération d'Etats allemands sans puissance offensive ; cela est si vrai qu'elle se passait même d'entretenir des ambassadeurs et des agents diplomatiques auprès des gouvernements étrangers.

Maintenant ce n'est pas l'Allemagne qui se réorganise, c'est la Prusse qui se charge de la métamorphose politique de l'Allemagne. Et remarquons que c'est une monarchie militairement organisée qui se substitue à la confédération germanique. Le plan est hardi, le danger évident pour la France.

Il serait de bonne politique de ne pas empêcher l'Allemagne de se réorganiser en république fédérative ; mais consentir à ce qu'elle s'organise en monarchie prussienne, ce serait une politique plus inintelligente et plus condamnable encore que celle que la République française a suivie à l'égard de l'Italie.

ETATS GERMANIQUES.

Schleswig, 26 *août*. — Le pays de Schleswig-Holstein jouit maintenant de deux gouvernements, grâce à la politique envahissante de la Prusse. L'un de ces gouvernements c'est la commission administrative instituée provisoirement par la dernière Convention jusqu'au terme de l'armistice, et composée d'un commissaire prussien et d'un commissaire danois. Cette commission siége à Flensbourg. L'autre gouvernement est celui que l'Assemblée de Francfort avait nommé et qui a transféré maintenant son siége et ses archives à Kiel. Ce gouvernement a déclaré vouloir gouverner le pays jusqu'à la conclusion définitive de la paix. Le clergé de la ville de Schleswig et de plusieurs autres villes reconnaissent l'autorité de ce gouvernement. Ce conflit des pouvoirs, attribué à juste titre à la Prusse, exaspère les esprits contre cette puissance dans les duchés de Schleswig et de Holstein.

FRANCFORT, 3 *septembre*. — L'archiduc Jean est arrivé aujourd'hui dans nos murs. Une foule nombreuse l'a salué lorsqu'il est descendu à son hôtel, qui a reçu une garde d'honneur composée d'une compagnie d'Autrichiens et de Prussiens. Le prince de Prusse, deux autres princes prussiens et un prince de Bavière se trouvent également ici.

On parle de conférences qui doivent avoir lieu dans notre ville pour applanir le différend qui existe entre la Russie et l'Autriche.

BOHÊME.

PRAGUE, 28 *août*. — Prague, comme presque toutes les villes de la monarchie autrichienne, se trouve, comme on le sait, sous le régime martial. Une application de ce pouvoir a été faite dernièrement sur la personne de M. Hawliczek, ex-député, et actuellement rédacteur du journal *Narodni Nowine*. L'autorité militaire l'a condamné à un arrêt de quatorze jours, dans un corps de garde.

M. Celakowski, professeur de langues slaves à l'Université de Prague, publie une chrestomathie panslavique, et il publiera bientôt une grammaire comparative des langues slaves.

HONGRIE.

Le grand fléau qui désole maintenant la Hongrie, outre la réaction, suite inévitable de la guerre, c'est la dépréciation des banknotes de Kossuth. L'argent monnaie a disparu et le papier-monnaie qui reste entre les mains des capitalistes est sans aucune valeur. La prospérité de la Hongrie est détruite pour longtemps, et si avec tout cela le gouvernement autrichien ordonne de confisquer les biens de ceux qui ont pris part à l'insurrection, le reste de l'argent-monnaie passera à Vienne et le pays sera complètement ruiné.

Voici les dernières nouvelles sur le sort de Kossuth et des autres chefs hongrois :

Le 18 août, vingt marchands se sont présentés à l'officier turc qui commandait un détachement sur la frontière près d'Orsova. Après les avoir examinés, on a reconnu que c'étaient des officiers hongrois et polonais. Meszaros et Dembinski se trouvaient parmi eux. On devait les transporter à Widdin Perczel et Kossuth se cachent en Valachie. Quant à Bem ; le *Lloyd* assure qu'il était arrêté et que blessé il se trouvait dans un hôpital de Bucharest.

— La *Gazette de l'Oder* contient la lettre suivante d'Eperies :

« Les choses ne vont pas si mal en Hongrie que l'on pourrait le croire d'après les journaux de Vienne ; nous devons plutôt assurer que la cause de cette brave nation n'est pas encore perdue.

» *Kossuth ne s'est pas enfui* ; après que Gœrgey eut trahi la nation, il a repris le pouvoir ; *il se trouve maintenant à Komorn*. On ne doit pas penser à une reddition de cette forteresse.

» Bem et Dembinski ont chassé les Russes de la Transylvanie et ils s'y maintiennent.

» De vingt mille hommes que Gœrgey a conduits aux Russes six bataillons de honveds sont revenus aux nôtres, un grand nombre de Hongrois trahis se sont aussi enfuis avec armes et bagages, si bien qu'il ne reste qu'environ dix mille hommes de Gœrgey au milieu des Russes.

» Ils sont bien traités et ont conservé leurs armes ; les Russes font cela pour que les autres corps hongrois se rendent aussi ; ce moyen est sans doute plus facile que de combattre avec ces braves gens.

AUTRICHE.

Les journaux de Vienne sont maintenant préoccupés de la future organisation de la Hongrie et du projet de l'Etat fédératif allemand que la Prusse veut mettre à exécution. Pour l'organisation de la Hongrie, la plupart de ces journaux proposent de doter ce pays d'institutions libérales. On sait que la base de ces institutions, c'est la bureaucratie autrichienne. Quant au projet prussien, tous les journaux de Vienne le repoussent.

« Le projet de l'union que la Prusse propose à l'Autriche, dit le *Lloyd*, est un certificat d'indigence offert à l'empire autrichien, et on veut que l'Autriche signe elle-même ce document. »

— La *Poste allemande* dit que la Prusse paraît se moquer de l'Autriche en lui présentant un projet qui veut soumet-

---

sont un peu trop uniformément rosées, et n'ont pas le moins du monde le cachet judaïque ; le costume des femmes rappelle un peu trop celui des paysannes de certains départements de la France. Mais en somme cela est très acceptable, si l'on se souvient de quelle façon arbitraire plusieurs grands maîtres anciens ont ajusté leurs personnages. L'essentiel n'est pas là.

La perspective de ce tableau est savante ; les accessoires sont supérieurement traités : le vase et l'aiguière d'argent posés à terre sur la natte qui recouvre une partie des dalles de pierre blanche et verte, sont d'une couleur admirable ; leurs reflets accusent le métal, à s'y méprendre.

Nous aimons beaucoup moins la *Naissance du Christ* ; tout y est par trop rougeâtre, lie de vin ; le divin enfant, fouetté de tons rouge-violacés, a été taillé dans une betterave ; et pourtant, malgré tous ces défauts, on se surprend longtemps en face de cette toile empreinte d'un je ne sais quoi très poétique ; cela n'attire pas, cela retient.

En général, M. Riesener s'affecte peu du rayon jaune ; nous en avons encore une preuve dans la *Clytie* amoureuse du soleil ; pas mauvais cependant : la peau a de très jolis reflets satinés ; la tête est bien ; le petit Amour crêpu, aux ailes de colombe, est d'une tendresse de tons remarquable.

La *Magdeleine*. La sainte est couchée à l'entrée d'une grotte, et le spectateur est censé placé dans l'intérieur. Nous savons des gens qui trouveraient cela d'une vraisemblance contestable. Le luisant humide du roc éclairé à contre-jour est admirablement bien rendu. La sainte étale aux regards sa nudité, depuis la nuque jusqu'au bas des reins et un peu plus ; couleur blafarde ; les veines, trop marquées, ressemblent à des bleus ; les cheveux, divisés en mèches maigres et collées, tranchent durement sur la peau, et donnent une pauvre idée de cette chevelure splendide, blonde et ruisselante, attribuée à l'aimante pécheresse.

Vous avez peint la Magdeleine, monsieur Riesener ?.. En êtes-vous bien sûr ? Nous voyons par derrière une femme nue, très mal peignée, qui nous dérobe sa tête ; cela peut être la Magdeleine, car c'est tout ce qu'on voudra. Ceci nous met de mauvaise humeur que les peintres usent de semblables tartufferies... Vous aviez envie de peindre un dos de femme, monsieur Riesener... Eh morbleu ! que ne le disiez-vous !.. on vous aurait passé cette fantaisie qui ne tire pas à conséquence ; c'est d'ailleurs une assez belle chose en elle-même que l'œuvre de Dieu de quelque côté qu'on l'envisage... et vous pouviez dispenser votre tableau de l'absurde baptême auquel vous l'avez assujéti.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que tous les artistes se meurent d'envie de nous montrer des nudités ; presque pas un n'ose aborder son désir franchement ; ils préparent la chose de loin, par des stratagèmes naïfs qu'ils ont la bonté de trouver ingénieux ; cette belle gaillarde qui fait semblant de cacher ce que le peintre a décidé d'avance qu'elle montrerait, ils ont l'audace d'appeler cela la chaste Suzanne, sous prétexte qu'ils ont fourré dans quelque coin du tableau deux têtes de barbons complètement désagréables... Ceci c'est Eve avant ou après le péché, passe encore, ceci est sainte Magdeleine... ainsi du reste... Hypocrites !

Franchement cela nous rappelle beaucoup la sainteté incongrue de ces naïves images du temps passé dont l'impudique énormité était entourée d'une légende comme celle-ci, par exemple : Sainte Marie l'égyptienne vendant son corps pour acquitter le péage au batelier...

Ce sont toutes ces précautions maladroites, sournois que vous êtes, qui nous font penser à mal, nous qui n'y songions pas et qui savons bien que la créature humaine n'est pas sortie des mains de Dieu avec un haut de chausses ou un vertugadin... Donnez-nous la représentation de belles formes, nous n'aurons garde de nous récrier, car cela nous venge du corset, cela nous relève de l'humiliation du paletot ; mais, par le saint nom de Dieu, si vous faites du nu, ne le rendez pas indécent... nous vous en adjurons sur vos propres os !

A propos de la Magdeleine nous rêvions à ceci : combien cette sainte a été jusqu'à présent peu comprise, et que vulgaires sont les larmes que l'art distilla de ses yeux. O peintres, vous vous êtes tous figuré que la Magdeleine pleurait sur ses péchés uniquement parce que c'étaient des péchés et sans rapporter ses regrets à autre chose, qu'elle avait ainsi usé toute une moitié de vie sans laisser corroder les pointes de cet immortel repentir..... hé, bonnes gens !

Rappelez-vous ces paroles : « Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé. » Vous souriez..... vous ne comprenez pas. Il s'agit de ne pas traduire ceci d'une façon triviale ; or, pensez-y, la noble fille n'a eu qu'un seul amour, et c'est sur cet amour impossible qu'elle pleure ; elle pleure sur son bien aimé Christ, le plus grand des hommes que les Juifs lui ont tué ; qu'elle a connu trop tard, et qu'elle seule comprenait ; elle pleure parce que ses erreurs l'en ont faite indigne ; elle se désole, elle la plus belle, la plus intelligente des filles de Jérusalem, de cette misère navrante, de ce sort très lamentable qui la disjoint de son noble et souverain Jésus, cette vraie moitié de son âme, dont jadis elle essuya les pieds n'osant, la pauvre déflorée, baiser ce front tout puissant ! Et elle ira, se tordant et sanglottant, frapper aux portes du tombeau, priant la mort de lui faire passage ; car elle ne peut oublier cet immense malheur, d'avoir laissé déchirer aux pourceaux les plis flottants de sa tunique virginale, et d'avoir effeuillé dans la fange les roses purpurines de sa jeunesse et de sa splendide beauté.

Ange Pechmeja.

— *Salle de la Fraternité*, rue Martel, 9. — Demain samedi, à huit heures du soir, grand concert populaire, donné par les associations ouvrières, au profit de la liquidation de la salle. Prix d'entrée : 30 c., tribune, 50 c. L'affiche du jour donnera les détails du programme.

— La *Nacion*, journal de Madrid, édite une bibliothèque d'administration et de jurisprudence, rédigée par les hommes les plus distingués de l'Espagne. Au nombre des collaborateurs qui concourent à cet ouvrage, nous citerons M. Salustiano Olozaga, M. Cortina, M. Madoz, tous trois députés et renommés pour leur savoir et leur éloquence.

— A très peu d'exceptions près, tous les artistes du théâtre Montansier sont chaque soir sur pied ; quelques uns d'eux même jouent dans deux ou trois pièces ; et, en récompense de ce zèle, reçoivent force bravos.

SPECTACLES DU 7 SEPTEMBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Giselle, Lucie de Lamermoor.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Misanthrope, Il faut qu'une Porte soit ouverte ou fermée.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Jeunesse du Cid, le Trembleur.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier d'Harmental.

VAUDEVILLE. — Une semaine à Londres, Sous le Masque, Pompée.

VARIÉTÉS. — Les Caméléons, les Compatriotes, Lorettes et Aristos, le marquis de Carabas.

GYMNASE. — Les Sept Billets, La Belle-Mère, Mauricette.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Groum, un Oiseau de passage, la Fille de Dominique, les Atômes Crochus.

PORTE SAINT-MARTIN. — L'Etoile du Marin, l'Hôtel de la Tête Noire.

AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif Errant.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Cascades de Saint-Cloud, Œil et Nez, Mme Grégoire, le Cauchemar de son propriétaire.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — L'avocat sans cause, aux Innocents les mains pleines, Phœbus et Borée, Paris l'été.

THÉATRE-CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Nuit du 16 avril, une Nuit au Château, le docteur Robin, l'Avocat pédicure.

CIRQUE-NATIONAL — Champs-Elysées. — Ouverture à 8 heures, Soirée équestre.

HIPPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.

PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

CHATEAU ROUGE. — Bals les dimanche, lundi et jeudi.

JARDIN MABILLE. — Bals les mardi, jeudi, samedi et dimanche.

CHATEAU DES FLEURS. — Tous les soirs à sept heures, concert vocal et instrumental ; tous les jours fêtes et promenades de 1 heure à 5.

CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanches, Lundi et Jeudi.

tre l'empire au bon plaisir du pouvoir central de Berlin.

La *Presse* de Vienne réduit les prétentions de la Prusse à ces quatre points :

1° La Prusse permet à l'Autriche d'être l'Autriche ;

2° En échange de cette concession, l'Autriche n'empêchera pas l'Allemagne d'être absorbée par la Prusse ;

3° L'Autriche demandera chaque fois à la Prusse la permission de déclarer la guerre et d'envoyer à l'étranger des ambassadeurs ;

4° L'Autriche pourra obtenir les secours du roi de Prusse si elle peut démontrer qu'elle s'en est rendue digne.

— D'après le *Lloyd*, des soldats russes, réunis aux Valaques, ont pillé plusieurs maisons de nobles dans les environs de Kronstadt en Transylvanie. Le magistrat de cette ville s'est adressé à l'autorité militaire pour la prier de mettre terme à ces abus, et il a été autorisé à prévenir la population qu'à l'avenir de pareils attentats seraient jugés d'après les lois militaires.

— On sait que l'Angleterre a envoyé à Vienne une note concernant la Hongrie. Il circule à Vienne la version d'une réponse du prince de Schwartzemberg à cette note : « On veut que nous reconnaissions la nationalité hongroise ; mais elle est reconnue. La Hongrie est un pays qui a l'empereur d'Autriche pour roi. Si c'est l'indépendance de la Hongrie qu'on demande, nous repousserons cette prétention, car la Hongrie est une partie intégrante de la monarchie autrichienne. La Hongrie obtiendra une administration distincte telle qu'elle l'avait. Elle aura son ministre dans le cabinet, mais elle perdra sa législation féodale. Elle participera à la législation libérale (?) de l'Autriche. Il faut qu'enfin les forces vitales de l'empire soient centralisées, et cela dans une assemblée unique, dans une assemblée de toutes les provinces. Quant aux impôts, on lui fera des concessions ; mais qu'on ne demande rien de plus, et surtout qu'on ne s'imagine pas obtenir quelque chose par des menaces, car aux menaces nous répondrions, même à l'Angleterre, comme cela convient. »

ITALIE

Les journaux de Turin ne paraissant pas le dimanche, nous n'avons pas de nouvelles du Piémont.

Vénétie. — VENISE, 24 *août*. — Hier le gouvernement provisoire a transporté à la municipalité toutes ses attributions, en déclarant qu'il y est forcé par une impérieuse nécessité.

Ainsi donc l'occupation de cette ville sera un fait et non un droit, une usurpation violente et non un état de choses librement sanctionné par ceux qui sont les seuls légitimes représentants de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée vénitienne n'a pu abdiquer en masse le mandat dont elle avait été investie par le peuple, et elle devait le remettre tout entier dans ses mains. Ainsi tous les actes qui émanent de l'étranger, qui viendra bientôt camper parmi nous, resteront frappés d'illégalité, constitueront une série plus ou moins longue d'injustices, d'extorsions, de rapines auxquelles se soumettra le peuple, comme le voyageur à l'assassin, jusqu'à ce que se réunissant toutes les forces, et concourant toutes au même but, l'étranger soit enfin chassé pour toujours d'un pays qui n'est pas le sien.

Personne n'est tenu d'obéir à l'Autrichien. Sa volonté ne fait pas loi pour nous. Toutes les fois que, pour le bien de la patrie, un citoyen pourra se soustraire aux injonctions des agents autrichiens, chacun fera bien d'y échapper, et y échappera certainement.

Toutes les fois que Manin et l'Assemblée des représentants décréteront un acte quelconque, cet acte sera obligatoire pour nous, et nous devrons l'exécuter religieusement.

Tels sont, tels doivent être les principes fondamentaux de notre droit public, que l'usurpation des Autrichiens ne peut ni altérer ni détruire.

— Le journal l'*Operaio* contient ces adieux à ceux qui partent pour l'exil.

« Pauvres exilés ! quelle douleur pour vous en abandonnant cette terre chérie ! Quelle douleur de la laisser en proie à l'avide étranger !

» Quelques uns parmi vous, en s'exposant les premiers à la fureur des Autrichiens, avaient donné une impulsion magnanime à l'esprit national, à la volonté nationale.

» C'est à quelques-uns d'entre vous que Venise doit ses institutions démocratiques et le développement qu'elles y ont acquis.

» Vous partez, vous, nos amis, nos frères, vous, excellents citoyens, grands esprits, nobles cœurs. Et qui va vous remplacer ? Nos ennemis les plus acharnés, les intelligences les plus abjectes qui aient jamais déshonoré l'espèce humaine ; des barbares qui, n'ayant rien de commun avec nous, viennent nous enlever par la violence tous nos biens et jouir des bienfaits que nous a départis notre beau ciel.

» Mais comme dans les amertumes et les angoisses de l'exil vous n'oublierez pas notre malheureuse patrie, nous non plus nous n'oublierons pas vos souffrances, et nous ferons tous nos efforts pour les abréger.

» Nous savons que vous attendrez anxieusement le premier cri de liberté, et nous, nous épierons soigneusement le moment favorable pour le faire arriver jusqu'à vous. Vous accourrez pour nous apporter le secours de votre sagesse et de votre expérience, et la tyrannie étrangère disparaîtra de notre sol.

» Adieu, chers et nobles exilés ! que la terre où vous aborderez vous soit hospitalière ! »

— Quarante à cinquante noms illustres sont exceptés de l'amnistie, parmi lesquels figurent Manin, Tommaseo, Avezani, puis des patriciens, des avocats, des religieux, enfin les notabilités du pays.

L'Autriche sait ce qu'elle fait en exilant le talent, la littérature, la science, la vertu civique et le courage militaire ; elle n'ignore pas qu'ils enfantent la liberté.

A la date du 27, les Autrichiens n'étaient pas encore entrés dans cette ville infortunée.

Garibaldi s'est sauvé en Hongrie. Jamais homme ne fut si malheureux et ne le mérita moins. Echappé des mains des Autrichiens, il se sauve à Venise avec des travaux infinis ; à peine y est-il arrivé, qu'il est obligé de s'enfuir. Il n'avait pas touché la frontière hongroise, que les Madgyares avaient déposé les armes. Peut-être ira-t-il en Grèce ou à Constantinople. Que Dieu le protége et le venge !

SUISSE.

Berne. — *Extrait des délibérations du conseil fédéral suisse* (31 *août*). — Considérant l'état satisfaisant dans lequel se trouve actuellement la Suisse, tant à l'intérieur que vis-à-vis du dehors ; eu égard aussi à l'approche du choléra, ce qui cause de l'inquiétude en ce qui concerne les troupes stationnées à Bâle ; considérant enfin que le service de la place de Bâle, même en l'absence des troupes fédérales, peut être pourvu en grande partie par les troupes d'état, le conseil fédéral a décrété une réduction ultérieure des troupes fédérales, de telle sorte qu'un état-major de brigade et la moitié des troupes seront licenciés, et qu'il sera formé de celles qui restent une brigade de deux bataillons d'infanterie et de deux compagnies de carabiniers.

— La Suisse est maintenant remplie d'émissaires et d'espions envoyés par les puissances de l'Europe ; si ces hommes avaient pour rôle unique de chercher à découvrir ce qui se passe chez nous, ils ne seraient pas à craindre ; leur présence n'aurait rien d'inquiétant pour nous. Mais il n'en est pas ainsi ; leur mission est de s'entendre avec les aristocrates et de prêcher au peuple le retour aux vieilles institutions.

En même temps la presse allemande signale de prétendus complots que les réfugiés en Suisse ourdissent contre l'Allemagne. De cette manière on travaille le peuple suisse et nos voisins, on les pousse à la guerre l'un contre l'autre, le tout pour procurer aux puissances le droit d'intervenir dans nos affaires. Voilà un plan dont personne ne peut plus douter.

— Le *Journal de Carlsruhe*, parlant des réfugiés et de leurs complots, va jusqu'à nommer les personnes qui font partie des réunions et rapporte les discours qu'on y prononce.

Pour montrer que ces réunions sont de pures inventions et des calomnies dirigées contre les cantons libéraux, nous ferons seulement observer que beaucoup de personnes désignées comme faisant partie d'une réunion qui aurait eu lieu à Berne ne se trouvaient nullement dans cette ville au jour dont il est question dans le journal allemand, c'est à dire le 19 août. M. Raveaux n'a pas mis le pied à Berne avant le 23 ; d'Ester n'y a pas été vu depuis un mois ; le docteur Bauditz y est inconnu ; enfin tout l'article écrit avec beaucoup de détails est un mensonge.

— Le conseil exécutif, dans une lettre au conseil fédéral, établit cette statistique des monnaies du canton :

De 1760 à 1825, époque où le concordat monétaire fut conclu, Berne a frappé les petites monnaies suivantes :

Pièces de 5 batz pour L. 655,943 ; pièces de 2 1/2 batz ou de dix kreutzer 287,133. (Depuis 1798 il n'en a plus été frappé) ; pièces d'un batz L. 659,671 ; pièces d'un demi batz 351,345 ; des kreutzer L. 73,336 ; (plus aucun depuis 1798) ; des quatre kreutzer L. 46,092) ; plus depuis 1798) ; pièces de 2 1/2 rappes L. 4,855 ; pièces de 2 rappes L. 1,431 ; pièces d'un rappe L. 4,872 ; Total L. 2.084,678.

En 1825, quand on commença à frapper la monnaie du concordat, le canton en avait pour la somme de 2,100,000 liv. On ne voit plus que rarement en circulation des monnaies de 1760, parce qu'ensuite du concordat il n'en fut plus frappé.

De 1825 à 1831, l'Etat fit rentrer des monnaies précitées pour la somme de 1,915,400 liv.

De cette somme on en refondit pour la valeur de 735,300 l. ; il en fut frappé au coin du concordat 981,749,40 r. et 198,000 furent remis en circulation sans changement.

La petite monnaie qui dans le canton est encore maintenant en circulation, se compose d'abord d'une somme de 170,000 liv. environ qu'on ne fit pas rentrer après le concordat, puis d'une autre de 198,000 liv. qui furent remises à la circulation. Ainsi 368,000 portent l'ancien coin de Berne, et 981,000 ont celui du concordat.

Berne possède donc en fait de petites monnaies en circulation la somme de 1,349,000 liv.

A l'époque du concordat de 1825, on évalua le besoin des petites monnaies à 5 liv. par individu. Berne, d'après le recensement de 1817, ayant une population d'environ 280,000 âmes, en émit pour 1,400,000 liv. Aujourd'hui que Berne a une population de 550,000 habitants, en admettant 5 livres par tête, l'Etat avec 2,250,000 liv. de petites monnaies en circulation aura encore un déficit de 901,000 qui se couvrira par la monnaie qui des autres cantons afflue dans celui de Berne.

Le canton de Berne, ce nous semble, n'a qu'une population d'environ 450 mille âmes. Ainsi le calcul ci-dessus ne nous paraît pas juste.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 5 *septembre, midi*. Consolidés ouverts 93 3/8 1/2 au compte et pour compte.

Trois heures. — Ferment pour compte 93 1/2.

ESPAGNE.

MADRID, 1er *septembre*. — Le duc de Valence doit quitter Madrid aujourd'hui, il se rend à Puertollano. Son absence sera de courte durée.

La cour ne reviendra pas à Madrid avant le 12 de ce mois, bien qu'on eût annoncé son retour pour un jour plus prochain.

Quelques personnes prétendent que le ministère ne subira aucune modification. D'autres, au contraire, assurent qu'un exprès a été envoyé à M. Seijas pour lui proposer de se charger du ministère du commerce et des travaux publics. M. Bravo Murillo resterait définitivement au ministère des finances.

Dans les dernières réunions du conseil des ministres, M. Bravo Murillo a proposé de grandes réformes dans son département, qui comprennent l'administration des rentes, la comptabilité, la dette publique, enfin un système complet, qui sera présenté aux chambres en même temps que la loi du budget.

Chacun de MM. les ministres a présenté des projets qui concernent chaque administration.

Les négociations pour le règlement des affaires du clergé se suivent avec une grande activité, et approchent de leur terme.

Du 15 au 20 de ce mois, les chambres seront convoquées poua se réunir au 10 octobre prochain.

La ligne télégraphique de Madrid à Valence a commencé à fonctionner aujourd'hui.

Dans le mois de décembre, celle de Madrid à Barcelone sera entièrement terminée. En y joignant celle de la Junquières, qui fonctionne déjà, le système télégraphique sera complet pour toute la partie orientale de l'Espagne.

AMÉRIQUE DU NORD.

Californie. — Nous apprenons par le numéro le plus récent d'un journal intitulé *Alta California* quels seront les points principaux qu'il s'agira de soumettre à l'examen de la convention chargée d'organiser le gouvernement de l'Etat de la Californie :

1° La restitution par les Etats-Unis de tous les droits perçus en Californie depuis la conclusion de la paix pour en former un fonds d'entretien à l'usage du nouvel Etat.

2° La fixation annelle de toutes les dépenses intérieures et d'amélioration.

3° Les bases d'un système de banques et autres établissements analogues.

4° L'abolition de la contrainte par corps pour dettes.

5° Les droits des femmes mariées à posséder des propriétés acquises tant avant qu'après le mariage.

6° Le droit de suffrage universel.

7° L'établissement d'une succursale de la Monnaie des Etats-Unis en Californie, en affectant son produit net aux dépenses d'entretien du nouvel Etat.

8° Le système d'après lequel on disposera des mines ; si on les exploitera sous surveillance, les vendra ou les gardera comme propriété commune, en les faisant exploiter en vertu de permissions accordées soit aux citoyens américains seuls, soit à tous autres demandeurs.

9° L'examen de la question de savoir si le revenu net des mines devra être appliqué aux frais d'entretien du gouvernement du pays.

10° La question relative aux terrains appartenant à l'Etat : ne devront-ils être vendus qu'aux colons actuels et aux soldats ou bien à tout le monde ?

11° Le soin de faire passer une loi au Congrès des Etats-Unis, pour qu'il soit envoyé un commissaire en Californie à l'effet d'examiner et de solder les prétentions de ses habitants.

12° Les habitants de San Francisco, dans un meeting nombreux, tenu le 12 juin, se sont déclarés avec énergie en faveur d'un gouvernement provisoire.

AVIS IMPORTANT.

MM. les abonnés des départements dont l'abonnement est expiré sont invités à le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

Par suite d'arrangements pris entre l'administration du NATIONAL et notre administration, nos abonnés ont reçu le NATIONAL pendant la durée de la suspension de la TRIBUNE DES PEUPLES, en conséquence les abonnements à notre journal ont continué à courir comme si la TRIBUNE DES PEUPLES avait continué à paraître.

Les conditions de l'abonnement sont pour les départements et l'étranger, 32 fr. par an, 16 fr. pour six mois et 8 fr. pour trois mois.

AVIS AUX MARCHANDS DE JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS.

Les demandes de numéros non accompagnés de paiement sont considérées comme non avenues. L'administration de la TRIBUNE DES PEUPLES cessera tout envoi de numéro lorsque les abonnements au numéro ne seront pas renouvelés.

NOUVELLES DIVERSES.

L'indigne traitement dont a été victime M. Furet, rédacteur du *Républicain de Rouen*, a trouvé des paroles de blâme auprès de quelques journaux réactionnaires ; il ne faudrait pas cependant que l'on pût penser que le gouvernement de la restauration, en faisant subir un pareil traitement à Magalon, n'a pas trouvé d'imitateurs parmi les hommes d'Etat de la branche cadette : entre autres exemples de cette brutalité de l'administration monarchique, nous citerons celui des citoyens Raspail et Bonnias, conduits, les fers aux mains, la chaîne au cou, à pied, tête nue, au mois de juin 1832, de Paris à Versailles, et enfermés pendant près d'un mois avec les assassins et les voleurs, dans la compagnie desquels ils avaient fait le voyage. Il importe de ne pas laisser tomber ces actes dans un oubli dont on se hâterait de profiter. Voilà pourquoi nous les signalons. *(National.)*

— Le *Suffrage universel* du Mans vient d'être acquitté par le jury de son département. Voici en quels termes il nous l'annonce en tête de son numéro de ce jour :

« Nous avons été acquittés hier par le jury de la Sarthe. Ce résultat, nous l'avions prévu ; le jury ne pouvait pas reconnaître coupable un journal qui, exprimant une opinion intime, loyale et logique, affirmait que la constitution avait été violée par l'expédition de Rome. Quant à l'appel aux armes, il aurait fallu être bien hardi dans les interprétations pour soutenir, comme le ministère public, qu'il pouvait se trouver dans un article dont la conclusion était celle ci : *Soyons* CALMES, *mais inflexibles, comme la loi, comme la constitution.* »

— Le conseil général de l'Isère, après deux jours de discussion, a adopté une proposition de M. Michal-Ladichère, tendant a ce que M. le préfet adresse promptement au pouvoir exécutif un rapport en faveur de la levée de l'état de siége.

— La *Tribune de la Gironde*, dont trois numéros, du 13 au 18 juin, avaient été saisis, vient de comparaître devant la cour d'assises de Bordeaux. La défense, présentée par Me Delprat, a été, nous assure-t-on, des plus brillantes.

La *Tribune de la Gironde* a été acquittée. Nous en félicitons sincèrement ce courageux organe de la démocratie. Il faut avoir, en effet, du courage pour relever tous les jours les infamies qui se débitent dans un journal publié dans la même ville, le *Courrier de la Gironde*.

— La *Tribune de la Gironde* nous annonce aujourd'hui la mort de M. Ravez, représentant du Peuple. Cette nouvelle, annoncée prématurément par plusieurs journaux et qui avait été démentie par d'autres, est aujourd'hui certaine.

— Le *Courrier de la Sarthe* nous annonce une condamnation qui vient de le frapper de la manière suivante :

« Le jury de la Sarthe vient de nous condamner !

» Le jury a reconnu le citoyen Bouteloup, gérant du *Courrier de la Sarthe*, coupable de provocation non suivie d'effet, à un attentat ou complot ayant pour but d'exciter à la guerre civile, en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

» Il a écarté les autres chefs de la prévention.

» Enfin, il a admis des circonstances atténuantes en faveur de notre gérant.

» Et la cour a prononcé contre le citoyen Bouteloup un arrêt qui le condamne à deux mois de prison et 50 fr. d'amende. »

— On lit dans le *Démocrate de l'Ouest* :

« Le citoyen Agenou dont le courageux dévouement à la cause démocratique eut, l'an dernier, les honneurs de la persécution va faire reparaître, à Marseille, le *Progrès social*. Nous sommes heureux d'annoncer à nos amis la résurrection d'une feuille qui défendra avec énergie les intérêts sacrés du peuple des travailleurs. »

— M. de Lacroix, révoqué de ses fonctions de receveur particulier des finances par la Révolution de Février, vient d'être réintégré dans les mêmes fonctions, par décret du 15 août dernier. M. de Lacroix est un légitimiste ; le flot napoléonien devait le ramener au poste d'où la Révolution de Février l'avait précipité. *(Constitution de la Charente.)*

— Le magnifique pont d'Iéna, commencé en 1806, terminé en 1813, par Lamande sur les dessins de Dillons, avec les cinq arches de 140 mètres de longueur qui ont coûté 6,175,128 fr. 73, et ainsi nommé du nom de la célèbre bataille remportée sur les Prussiens le 14 octobre 1806, est présentement entre les mains de nombreux ouvriers qui le restaurent et le remettent à neuf. On en ravive la pierre, on ferme les jointures avec le ciment romain ; on jette une chappe en bitume sur les arches pour les conserver, on refait les trottoirs, enfin, on y fait passer l'eau et les gaz. Ce pont est toujours prisé comme le plus beau des ponts de Paris à cause de sa hardiesse et de sa planimétrie. Mais pourquoi conserve-t-on au-dessus des piles les doubles L couronnés, substituées par la Restauration aux N impériales ?

— On écrit de Morteau : M. de Montalembert, représentant du Doubs, est arrivé dans cette commune, accompagné de son beau-frère M. de Mérode. M. le maire, selon l'habitude servile d'un si grand nombre de fonctionnaires publics, s'est rué en cérémonies et en dépenses pour recevoir dignement ces deux colonnes de la monarchie et du jésuitisme. Chacun de se demander : Que viennent-ils donc faire ici ? Pourquoi cette nuée de curés qui les entourent ? Il y a anguille sous roche. On conspire contre la République. Aussitôt les gens des environs de s'inquiéter, d'accourir en foule. Un charivari est improvisé. C'était le 29 ; à 7 heures du soir un diabolique tintamare se faisait entendre ; en vain le maire apparaît revêtu de son écharpe, marque de sa gloire ; en vain le curé exhorte la foule à se pacifier ; en vain la gendarmerie est intervenue ; l'exaltation était au comble ; on n'a rien écouté, et le bruit a redoublé de plus belle jusqu'au lendemain à 7 1/2 du matin.

Une pareille scène est à déplorer. Mais qui l'a suscitée ? Convient-il à des hommes de la taille de MM. Montalembert et de Mérode de descendre à des menées de village, ou tout au moins d'y donner prise ? Le parti d'Henri V est donc bien faible, puisqu'il est réduit à cabaler chez de pauvres habitants des campagnes.

Les nobles champions du lis, fort désappointés de la sérénade, se sont sauvés à Maiche en cachette, grâce à l'obligeance d'un curé des environs. Deux prêtres fribourgeois et un curé savoisien étaient de la partie. Nous nous abstiendrons de citer leurs noms.

Nous le demandons en toute humilité : était-ce bien là la place des ecclésiastiques ? Peuvent-ils prêcher la paix et l'union avec efficacité quand ils poussent eux-mêmes au désordre et à l'anarchie ? Les bons prêtres gémiront de cette échauffourée.

Nous nous serions fort peu inquiétés de telles petitesses, si elles n'avaient pour but secret d'agiter la Suisse et de réveiller le cadavre du Sunderbund, dont M. de Montalembert s'est jadis constitué le patron et le défenseur. Mais notre pays doit veiller, et la presse est chargée de faire sentinelle.

— Le 31 août dernier, un affreux accident a mis en émoi la ville de Dole.

M. Descourcières, entrepreneur, était chargé de la construction d'une maison, rue des Dames-d'Ounans. Un échafaudage assez élevé supportait des matériaux et sept ouvriers, lorsqu'il alla inspecter les travaux, accompagné du propriétaire de cette maison. A peine eurent-ils mis le pied sur ce pont qu'il s'écroula, entraînant avec lui huit des dix personnes qui s'y trouvaient. Deux ouvriers ont été assez heureux pour sauter sur le mur, et s'y retenir.

L'entrepreneur a été très grièvement blessé, cependant on espère que cet accident n'aura pas pour lui de suites bien fâcheuses. Il n'en est point de même d'un malheureux ouvrier père de famille, qui a été littéralement broyé. Les autres victimes ont été transportées à l'hôpital où les soins les plus empressés leur sont prodigués.

Patriote jurassien.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

Bourse de Paris du 6 septembre.

Avant la Bourse. — La rente était un peu plus ferme qu'hier, elle avait repris à 91 70, mais il n'y avait pas beaucoup d'enthousiasme parmi les acheteurs.

Bourse, une heure. — C'était aujourd'hui la dernière bourse pendant laquelle le 5 0/0 était coté avec son coupon et les meneurs de la place ont essayé d'enlever brusquement les cours au moyen d'un nouvel escompte de 105,000 fr. de 5 0/0. En effet, le 5 0/0 a monté tout à coup à 91 90, mais ce cours n'a pas pu être dépassé et l'on est retombé rapidement à 91 60. Il y avait fort peu de transactions, les spéculateurs se soucient peu d'entrer dans les rentes aux cours actuels et l'on ne vend pas à terme dans la crainte des escomptes. On dit pourtant qu'il se fait depuis quelque temps des ventes non escomptables moyennant 05 c. au dessus des cours.

Deux heures. — La rente, après avoir été offerte à 91 60, est revenue à 91 70, à mesure qu'on approchait du moment où les escomptes doivent être déclarés.

Trois heures. — La fermeture de la Bourse était assez ferme, le 5 0/0 à 91 70 et le 3 0/0 à 56 20. Cependant on a trouvé facilement les rentes qui étaient demandées à l'escompte.

La Banque de France a fléchi de 2,380 à 2,370, parce qu'on disait que le nouveau relevé hebdomadaire était peu favorable.

Les quatre canaux ont monté de 2 50 à 1,092 50. Les jouissances ont fait 82 fr. Les nouvelles obligations de la ville, 1,170 à 1,175, les obligations de la Seine 1,090 à 1,092 50.

L'emprunt romain a monté de 72 à 78 1/4. Le 3 p. 0/0 espagnol a fait 35. La dette intérieure 27. L'emprunt du Piémont 895, le nouvel emprunt 850.

Les actions du Nord ont varié de 542 50 à 541 25. Strasbourg, de 360 à 358 75 ; Nantes, de 306 25 à 305 ; Rouen, de 543 75 à 540 ; le Hâvre de 265 50 à 270 ; Vierzon de 320 à 315.

Après la Bourse, 4 heures 91 50.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars.	91 90	91 90	91 65	91 70	91 50
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	80 »
4 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	72 »
3 0/0 j. du 22 déc.	56 05	56 20	56 05	56 15	56 10
Action de la Banque.	2380 »	2380 »	2370 »	2370 »	2375 »
Obligations de la Ville	1090 »	1092 50	1090 »	1092 50	1092 50
4 canaux avec prime.	1090 »	1092 50	1090 »	1090 »	1090 »
4 can., Act. de jouis...	82 50	» »	» »	82 50	82 50
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	920 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	65 »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	132 50
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2800 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	» »
Emprunt romain.........	78 1/2	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	35 »	Emprunt du Piémont..	895 »
Do Dette intérieure.......	27 »	Lots d'Autriche..........	»

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	430 »	430 »	430 »
	Versaille, R. D.	215 »	212 50	213 75
	Versailles, R. G.	170 »	170 »	170 »
	Paris à Orléans,	775 »	775 »	775 »
	Paris à Rouen,	543 75	540 »	542 50
	Rouen au Havre,	267 50	270 »	270 »
	Avignon à Marseille,	230 »	227 50	230 »
	Strasbourg à Bâle,	105 »	105 »	105 25
	Du Centre,	320 »	315 »	315 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	406 25	406 25	407 50
	Du Nord,	442 50	441 25	440 »
	Paris à Strasbourg,	358 75	358 75	358 75

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.